



VOTRE MENSUEL SANITAIRE

Lettre d'information - N°32 – Avril 2019

Prophylaxies bovines : Dernière ligne droite !

Conformément à l'arrêté préfectoral, toutes les prises de sang et les tuberculinations **doivent être terminées au 30 avril**.

Passé ce délai, les analyses seront encore prises en compte mais ne pourront être validées comme « conformes ».

Pour la brucellose, la leucose bovine et les intradermotuberculinations, au moins 90% des animaux sélectionnés sur les inventaires étaient à faire prélever, 80% pour l'IBR et le Varron.

Au-delà du 30 avril, les élevages retardataires seront contactés par la DDPP.

Attention, **le maintien des qualifications et des appellations** des troupeaux dépend de la conformité des prophylaxies annuelles.

FOCUS –Plan de lutte Paratuberculose

Vous avez dû faire face à un cas clinique de paratuberculose dans votre troupeau ? Votre dépistage collectif est positif et suite aux analyses individuelles vous avez des bovins positifs ?

N'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions en discuter ensemble : d'où peut provenir la contamination ? Comment est-elle entretenue au sein du troupeau ? Comment la maîtriser ?

Nous sommes là pour vous aider à trouver les réponses à toutes ces questions.

Depuis plusieurs années un plan de lutte est proposé aux éleveurs qui le souhaitent pour les soutenir techniquement et financièrement face à cette pathologie aux lourdes conséquences économiques.

Pour le plan initial qui se déroule sur 5 ans, 100% des frais d'analyse sont pris en charge et une compensation de réforme peut être allouée si le bovin est sorti de l'exploitation dans un délai prédéfini.

N'hésitez pas à nous contacter au 03 21 60 48 98

Les tiques : des parasites méconnus mais de plus en plus présents dans nos troupeaux !

Quand la météo est favorable, douce et humide, la tique grimpe sur un brin d'herbe ou un branchage et attend qu'un animal passe à proximité pour s'y accrocher et se nourrir de son sang.

C'est de cette façon que la tique transmet d'une bête à l'autre différentes pathologies (ehrlichiose, Babésiose, piroplasmose, ...).

Les moyens de lutte face à ce parasite sont très restreints et les doux hivers que nous connaissons d'une année sur l'autre ne favorisent pas la diminution des populations.

Néanmoins quelques gestes peuvent vous aider tels que : essayer de **créer une immunité naturelle** en exposant les jeunes animaux aux prairies connues infectées. Si vous entretenez les haies/broussailles/lisières de forêts, réalisez ces travaux dès que les animaux ont quitté les prairies : par **le taillage vous allez disperser les nids de tiques** qui se retrouveront au sol et seront plus facilement détruits par les périodes de gel. Enfin si vous **connaissez des prairies plus à risque** essayer tant que possible de les faire pâturer par des génisses ou bêtes d'engraissement.

ATTENTION : il ne faut pas négliger le risque **zoonotique** lié à ce parasite ! Consultez un médecin en cas de morsure.

PPA : actualités.

Le bilan de la surveillance PPA par le réseau SAGIR indique qu'au 11 avril 2019, toutes les analyses de recherche étaient négatives. Dans les zones limitrophes à la zone du foyer Belge des actions de recherche de cadavres par les chasseurs et par détection canine, des analyses lors de prélèvements de sangliers (272) sont toujours en cours.

Agenda : retrouvez votre GDS à Radinghem et St Hilaire Cottes

> **Le dimanche 28 avril** lors du concours Holstein au lycée de Radinghem de 10h à 17h

> **Le samedi 18 mai** lors des portes ouvertes des Ets Pruvost Leroy à St Hilaire Cottes de 10h à 17h

FCO : la Belgique en zone réglementée

Depuis la fin mars et suite à la découverte de plusieurs foyers dans la province du Luxembourg, toute la Belgique est passée en zone réglementée pour la FCO sérotype 8. Au niveau des échanges intracommunautaires, tous les ruminants peuvent être échangés, sans conditions spécifiques au titre de la FCO vers les autres pays où le sérotype 8 est déjà présent, dont la France, la Suisse et une partie de l'Allemagne.

A noter que le réseau des GDS nous a signalé qu'un élevage sur deux, du bassin allaitant constate depuis décembre, un nombre important de veaux qui naissent aveuglent et meurent au bout de quelques jours.

Les dépistages mettent en évidence le sérotype 8, connu pour causer des avortements et des malformations. Aucun cas n'a été remonté sur les Hauts de France. La prévention (gestion des mouvements, désinsectisation, vaccination) doit néanmoins rester de mise.

Foin, enrubannage ou ensilage : attention au risque de botulisme !

Les premières récoltes d'herbe ont débuté. Lors des chantiers, il convient d'être extrêmement vigilant afin de ne pas piéger de gibier (lapin, lièvre, faisan...) Susceptible de se retrouver dans les balles d'herbe ou les silos.

La mise en place d'une barre d'effarouchement à l'avant du tracteur peut diminuer ce risque lors du fauchage. Pensez également à récolter les parcelles du milieu vers l'extérieur et à limiter la vitesse d'avancement pour favoriser la fuite de la faune sauvage.

Cet hiver, deux foyers de botulisme ont été déclarés sur le département avec des pertes de plusieurs dizaines de bovins. Soyez vigilants donc !

Pâturages collectifs, c'est réglementé ...

Un pâturage collectif -avec mélange d'animaux- sur des parcelles communales (marais par ex) vous a été attribué, sachez que la Mairie doit le déclarer à la Direction Départementale de la Protection des Populations (tél:03.21.21.26.26, mail: ddpp@pas-de-calais.gouv.fr).

A minima, assurez-vous que la DDPP a accepté le pâturage collectif des surfaces proposées, notamment dans les départements voisins. Bien entendu, si tous les animaux n'ont pas le même statut sanitaire, des prises de sang avant la mise en commun sont indispensables. Les appellations sont suspendues le temps du pâturage et ne sont retrouvées qu'à la suite de nouvelles analyses favorables au retour.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter au **03 21 60 48 98** ou par mail à l'adresse suivante : gds62@reseaugds.com

Frelons asiatiques : des prestataires référencés

Les deux prestataires en dératisation et désinsectisation de notre GDS (SANI3D et GUEPABC) sont tous **deux référencés auprès de la Préfecture du Pas de Calais** pour détruire les nids de frelons asiatiques avec des matériels adaptés.

Si des nids sont détectés sur votre commune, pensez à contacter le GDS afin d'obtenir leurs coordonnées.

PLAN ECOANTIBIO

Où en sommes-nous ?

Le premier plan Ecoantibio (2012-2016) visait à **réduire de 25%** l'exposition des animaux aux antibiotiques. Les données transmises par l'ANSES montrent, pour toutes les filières animales confondues, une **baisse globale de 39%** ! Cet excellent bilan sanitaire résulte d'une mobilisation et d'un engagement de l'ensemble des acteurs.

Le second plan Ecoantibio (2017-2021) doit permettre de maintenir ce constat durablement. La réduction de l'utilisation des antibiotiques, et par conséquent la préservation de leur efficacité thérapeutique, est un enjeu mondial pour la santé humaine et animale.

C'est pourquoi une nouvelle campagne de communication à destination des éleveurs et des vétérinaires vient d'être lancée avec un message-clé :

« Les antibiotiques, comme il faut, quand il faut ».

Découvrez dès à présent le nouveau site des GDS Hauts-de-France !

Consultez vos résultats sanitaires et le guide à l'achat avec le SPECIAL

ADHERENTS :

www.gdshautsdefrance.fr

